

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2020

SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2687)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 1909

présenté par

M. Prud'homme, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 1462 de M. Wulfranc

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« être supérieure au »

les mots :

« pas dépasser le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ici, nous appuyons l'amendement concerné qui vise à encadrer les revenus du président et des membres de l' 'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires.

Au-delà de ce sous-amendement rédactionnel, nous souhaitons expliciter le contre-projet que nous défendons pour une réelle réforme du système de retraite.

Toute personne doit avoir le droit à un départ en retraite à un âge raisonnable, à commencer par ceux qui ont commencé à travailler le plus tôt. L'espérance de vie a augmenté dans les dernières décennies mais stagne désormais. L'espérance de vie en bonne santé reste stable, autour de 63 ans. C'est aussi l'âge réel moyen de départ en retraite et il est en recul sous l'effet des différentes

réformes néolibérales depuis les années 1990. La priorité est donc de permettre à tout le monde de partir plus tôt pour pouvoir profiter pleinement de sa retraite. Reculer l'âge de départ à la retraite est non seulement un scandale social mais aussi un contresens économique en bloquant le partage du temps de travail, avec les plus jeunes notamment. En outre, 360 000 personnes de plus de 60 ans sont déjà au chômage et le chômage des seniors s'accroît.

L'application de l'âge d'équilibre et du coefficient d'ajustement que vous proposez n'a que pour objectif de baisser les pensions ou de créer une armée de réserve de seniors en quête d'emploi pour gonfler la pression sur les chercheurs d'emploi.